

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-06-36 - SUBVENTIONS (7.5.2) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023 DE SOUTIEN A LA MANIFESTATION D'ENVERGURE « LE JARDIN DU MICHEL »

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, Vincent PREVOT (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND A.), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H.), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de HENNEBERT Ph.), LEMOY Odile (ayant la suppléance de DOHR H.), DEPAILLAT Bernard, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), , DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ après la 2021-06-34), LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2021-06-35), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 7 avis de procuration. De la 2021_06_35 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	6 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLIN Xavier
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 62 PRESENTS. De la 2021_06_35 à la fin : 61 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	69 VOTANTS.

Depuis 2009, la Communauté de Communes Terres Toulaises soutient les associations qui contribuent à la vie économique et au dynamisme du territoire communautaire et dont les projets s'intègrent à son règlement d'intervention mis à jour en 2018 (délibération N°2018-05-26 du 27 septembre 2018).

La CC2T accorde une attention toute particulière au respect des critères suivants :

- avoir impérativement un rayonnement sur le territoire de la CC2T et participer à la promotion de la collectivité et du territoire,
- l'engagement à inscrire le projet dans une véritable démarche de développement durable et de citoyenneté.

En ce sens, la CC2T accompagne le festival du « Jardin du Michel » (JDM) depuis de nombreuses années.

Le JDM permet des retombées économiques importantes sur le territoire. A titre d'exemple, sur 2019, les retombées économiques sur le Grand Est sont évaluées à 337 000 € dont près de 28 000 € pour le territoire communautaire (chiffres fournis par l'équipe du JDM). Les commerçants de la ville de Toul voient également des effets économiques indéniables puisque ce sont près de 20 000 festivaliers dont 4 000 campeurs qui investissent la cité durant 3 jours.

OBJECTIF DE LA CONVENTION PLURIANUELLE DE SOUTIEN :

En raison de la crise sanitaire, la 15^{ème} édition du JDM prévue en juin 2020 a été annulée. L'ensemble des collectivités soutenant financièrement le festival (Région, Département, CC2T, CC du Pays de Colombey et du Sud Toulais) ont alors décidé de maintenir leurs subventions afin d'éviter la disparition du festival pour les années suivantes.

En 2021, les conditions sanitaires incertaines ont entraîné un report de la 16^{ème} édition du festival qui a finalement eu lieu du 3 au 5 septembre. Les incertitudes liées à ce contexte ont poussé l'équipe du JDM à envisager la rédaction d'une convention pluriannuelle de soutien qui rassemble l'ensemble des financeurs publics. Elle a pour ambition de pérenniser cette manifestation d'ampleur qui a lieu chaque année sur la ville de Toul.

MONTANT DE LA SUBVENTION :

Depuis de nombreuses années, la CC2T soutient financièrement le JDM via une subvention annuelle de 6 000 €. En 2021 cette somme a été allouée au JDM par l'intermédiaire du dispositif de soutien aux associations mis en place par la CC2T.

Pour la deuxième et troisième année d'exécution de la présente convention, cette aide sera renouvelée à hauteur du même montant que les années précédentes, à savoir :

- pour l'année 2022 : 6 000 €,
- pour l'année 2023 : 6 000 €.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET MISE A DISPOSITION D'INGENIERIE :

Les services de la CC2T assurent par ailleurs un accompagnement en terme de logistique sur des équipements en lien avec les compétences communautaires (déchets, eau-assainissement). La communauté de communes sollicitera également ses prestataires, dans le cadre du mécénat, pour une participation et un accompagnement dans les différents domaines liés à ses compétences.

Sous réserve de validation annuelle par les élus, la communauté de communes peut prendre en charge certaines dépenses directes liées à la gestion des déchets ou à la fourniture d'eau potable.

La CC2T pourra également mettre à disposition des organisateurs du JDM du matériel de prêt (grilles caddie, barrières...) sous réserve d'une disponibilité du matériel.

LES AUTRES FINANCEURS PUBLICS :

Les autres financeurs publics se sont également engagés et sont signataires de la présente convention pluriannuelle :

- Région Grand-Est :
 - Pour l'année 2022 : 100 000 €
 - Pour l'année 2023 : 100 000 €

- Département de Meurthe-et-Moselle :
 - Pour l'année 2022 : 45 000 €
 - Pour l'année 2023 : 45 000 €

- Communauté de Communes du Pays de Colombey Sud Toulinois :
 - Pour l'année 2022 : 5 000 €
 - Pour l'année 2023 : 5 000 €

- Partenaires publics soutenant techniquement le festival : Ville de Toul, Ville de Dommartin-lès-Toul.

Vu le règlement d'intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T,
Vu l'examen en Commission Services publics en date du 17 novembre 2021,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve la signature de la convention pluriannuelle 2021-2023 de soutien au JDM qui renouvelle l'engagement financier et technique de la CC2T,**

- **Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce utile au respect des engagements contenus dans cette convention.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX